



Procès-verbal

Assemblée Générale Extraordinaire

Date 15 avril 2016

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.AG.2016.04.15

Réunion du 15 avril 2016

Président Frédéric THIRIEZ

Présents **Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs**

Clubs professionnels de Ligue 1

ANGERS (Saïd CHABANE), SC BASTIA (Olivier MINICONI, mandat), BORDEAUX (Alain DEVESELEER, mandat), CAEN (Jean-François FORTIN), GFC AJACCIO (Olivier MINICONI), LILLE (Michel SEYDOUX), LYON (Vincent PONSOT, mandat), MARSEILLE (Cédric DUFOIX, mandat), MONACO (Waldemar KITA, mandat), MONTPELLIER (Laurent NICOLLIN), NANTES (Waldemar KITA), NICE (Laurent NICOLLIN, mandat), PARIS (Jean-Claude BLANC, mandat), REIMS (Alain DEVESELEER, mandat), RENNES (Jean-François FORTIN, mandat), SAINT-ETIENNE (Bernard CAIAZZO), TOULOUSE (Jean-Claude BLANC, mandat), TROYES (Francis BOUDIN, mandat).

Clubs professionnels de Ligue 2

AJACCIO (Léon LUCIANI), AUXERRE (Guy COTRET), BREST (Yvon KERMAREC), CLERMONT (Léon LUCIANI, mandat), DIJON (Olivier CLOAREC, mandat), FCB PERONNAS (Gilles GARNIER), LAVAL (Christian DURAINCIE), LE HAVRE (Vincent VOLPE), LENS (Romain TERRIBLE, mandat), NANCY (Romain TERRIBLE, mandat), NIMES (Olivier CLOAREC, mandat), NIORT (Karim FRADIN, mandat), PARIS FC (Pierre FERRACCI), RED STAR (Patrick HADDAD), SOCHAUX (Guy COTRET, mandat), TOURS (Yvon AUGUSTIN, mandat).

Excusés CRETEIL, EVIAN, GUINGAMP, LORIENT, METZ, VALENCIENNES.

Assistent CHATEAUROUX (Bruno ALLEGRE), ORLEANS (Philippe BOUTRON).
Mme Brigitte HENRIQUES.

MM. Raymond DOMENECH, Philippe DIALLO, Sylvain KASTENDEUCH, Didier QUILLOT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER.

MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu FICOT, Guillaume QUENTEL, Frédéric JAILLANT, Adrien MAUREL, Loïc MORIN, Jérôme PERLEMUTER, Arnaud ROUGER.

Mmes Anne BONDU, Stéphanie BOURDAIS, Corinne CANTIN, Julie HEBERT, Sarah PALLUEL, Marie-Hélène PATRY.

A l'ouverture de l'Assemblée Générale, les 34 clubs, présents ou représentés, permettent d'atteindre 86 voix, soit le quorum prévu à l'article 17 des statuts.



Procès-verbal

Assemblée Générale Extraordinaire

La séance est ouverte à l'issue de l'Assemblée Générale.

1. Modification des Statuts de la LFP – Saison 2016-2017

L'Assemblée générale,

après avoir entendu le Directeur Général Exécutif rappeler le processus d'adoption des modifications statutaires de la LFP,

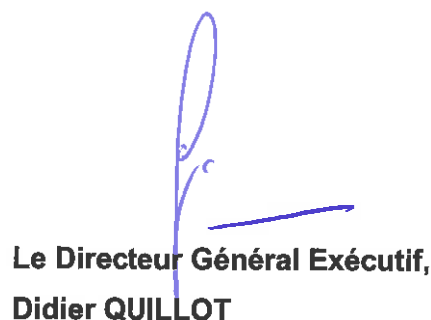
après avoir entendu le Directeur Général Exécutif présenter les principales modifications des statuts de la LFP,

adopte à l'unanimité les modifications présentées et annexées au présent Procès-verbal.

L'Assemblée Générale constate le résultat du vote suivant :			
Votants : 34	Oui : 86 voix	Non : 0 voix	Abstention : 0 voix
Délibération adoptée			



Le Président,
Frédéric THIRIEZ



Le Directeur Général Exécutif,
Didier QUILLOT